

REFERENTIEL « ACTIONS COLLECTIVES –HABITAT»

1.	OBJET DU RÉFÉRENTIEL	2
2.	CONTEXTE ET RÉFÉRENCES	2
	2.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL	2
	2.2 RÉFÉRENCES MÉTHODOLOGIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES	3
3.	DÉFINITION & CADRE THÉORIQUE	3
4.	OBJECTIFS ET CONTENU DU RÉFÉRENTIEL	6
	4.1 OBJECTIFS DES ACTIONS	6
	4.2 PUBLIC CIBLE	7
	4.3 APPROCHE PÉDAGOGIQUE	8
	4.4 FORME ET CONTENU	10
	4.5 FORMATION DES ANIMATEURS	11
	4.6 EVALUATION	12
	4.7 RECOMMANDATIONS POST-ATELIERS	13
	ANNEXE 1 – PRINCIPAUX SIGLES	17

1. Objet du référentiel

Le présent référentiel tend à définir les objectifs et le périmètre d'intervention des actions attendues et soutenues dans le cadre des actions collectives de prévention de la thématique « adaptation du logement individuel au vieillissement ».

2. Contexte et références

2.1 Contexte institutionnel

Les Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) retraite et maladie pour la période 2014-2017 et l'offre commune en prévention portée par l'Assurance retraite, la MSA et le RSI réaffirment leur volonté de rapprochement interrégime et interbranche pour assoir la légitimité des caisses de retraite comme acteurs de la promotion du bien vieillir.

En adoptant début 2014, une convention « la retraite pour le Bien vieillir, l'offre commune interrégime pour la prévention et la préservation de l'autonomie » et en définissant les contours d'une identité commune « Pour bien vieillir – Ensemble, les caisses de retraite s'engagent », la MSA, le RSI et l'Assurance retraite ont ainsi marqué leur engagement à structurer l'ensemble leurs actions en faveur du bien vieillir autour d'une approche institutionnelle commune.

Le développement des actions collectives de prévention s'inscrit également dans le cadre du programme « COG 2014-2017 Bien vieillir » de l'Assurance retraite qui se structure autour de sept projets:

- Consolider la fonction de pilotage ;
- Expérimenter les paniers de services ;
- Poursuivre le développement des actions collectives de prévention ;
- Renforcer les synergies retraite/action sociale ;
- Développer les lieux de vie collectifs ;
- Adapter les logements individuels au vieillissement ;
- Déployer le plan proximité autonomie CNAMTS/CNAV.

Dans le cadre des actions collectives de prévention, de nombreux travaux sont initiés par les caisses de retraite. La priorité est de consolider ces différentes démarches, et de définir une doctrine dans le cadre d'une dynamique de co-construction interne au comité de projet, mais également en interrégimes.

La construction de ce référentiel habitat s'inscrit dans cette démarche et ces priorités.

2.2 Références méthodologiques et bibliographiques

Les nombreux travaux réalisés depuis plusieurs années par les caisses de retraite, en interne et avec leurs partenaires, sont le fruit d'une connaissance fine du terrain et de collaborations riches avec des experts. Ce référentiel s'appuie donc sur ces différents travaux et également sur d'autres références, parmi lesquelles :

- Centre d'analyse stratégique, Octobre 2011, Note d'analyse n°245, L'adaptation du parc de logements au vieillissement et à la dépendance.
- Etude Inpes, Prévention des chutes chez la personne âgée, <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/886.pdf>.
- Boulmier Muriel, 2009, L'adaptation de l'habitat au défi de l'évolution démographique : un chantier d'avenir, Rapport remis à Monsieur Benoist Apparu.
- Ogg Jim, Renaut Sylvie, Hillcoat-Nalletamby Sarah, Bonvalet Catherine, 2012, Vivre chez soi - Comparaison franco-britannique des adaptations de l'habitat et du logement, Cahiers de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav)
- Rapport de l'Anah et de la Cnav « Adaptation des logements pour l'autonomie des personnes âgées », 2013.
- L'Anah – Etude qualitative & Benchmark Sémiotique, Seniors & adaptation du logement, réalisée par le Cabinet Adjuvance, mars 2015.
- Broussy Luc, 2013, "L'adaptation de la société au vieillissement de sa population : France : Année zéro !".

3. Définition & cadre théorique

• L'adaptation au logement : la France, territoire « sous-adapté »

En matière de logements adaptés au vieillissement, on ne compte aujourd'hui que 6 % de logements adaptés à l'avancée en âge sur l'ensemble du parc. L'Agence nationale de l'habitat (Anah) évalue, quant à elle, à deux millions le nombre de logements qui auraient besoin d'être adaptés du fait de l'avancée en âge de leurs occupants. Ce constat est sévère alors que cette question touche une population de plus en plus nombreuse et que la majorité de Français exprime le souhait de pouvoir vieillir chez eux.

La France, avec 6 % seulement de son parc de logements adaptés aux plus de 65 ans, se situe donc en dessous de la moyenne européenne, et surtout loin derrière ses partenaires européens que sont l'Allemagne (7,9 %), le Danemark (12 %), ou les Pays-Bas (16 %) ¹.

• Les risques de chutes à domicile

¹ Centre d'analyse stratégique, Note d'analyse n°245, L'adaptation du parc de logements au vieillissement et à la dépendance, Octobre 2011.

Comme l'indique l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (Inpes) dans une étude récente², « on estime qu'environ un tiers des personnes âgées de 65 ans et plus et vivant à domicile chutent chaque année. Cette proportion augmente avec l'âge et les femmes sont quasiment deux fois plus nombreuses à chuter que les hommes. Les chutes des aînés engendrent un nombre conséquent d'hospitalisations et la fracture de la hanche en est un motif important. Les conséquences physiques et psychologiques d'une chute peuvent être importantes chez la personne âgée : diminution de la mobilité, perte de confiance en soi, limitation des activités quotidiennes et action du déclin des capacités fonctionnelles, mise en péril du maintien à domicile. Enfin, elles constituent la principale cause de décès par traumatisme dans cette population. »

- **Un manque d'information des personnes retraitées**

Dans un rapport consacré en 2009 à l'adaptation de l'habitat au défi de l'évolution démographique³, Muriel Boulmier rappelle que c'est en réalité à une date très récente que la France a pris conscience de l'importance et de l'urgence du défi de l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées vieillissantes.

A contrario et à titre d'exemple, la Grande-Bretagne s'est dotée en 2008 d'une stratégie offensive pour l'adaptation de l'habitat : « Lifetime Neighbourhoods : a national strategy for housing in a ageing society »⁴. Il est à retenir un axe important dans le cadre de cette stratégie, celui de la mise en place d'un service national unique de conseils, qui définit une ligne unique de communication auprès des seniors via plusieurs canaux et qui répond à leurs questions. Cet axe souligne ainsi toute l'importance de l'information des personnes retraitées sur l'adaptation au logement en termes d'impact, de modalités, de financement, etc.

- **Le partenariat CNAV-ANAH**

Afin de faciliter les conditions d'adaptation du logement dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, l'ANAH et la CNAV ont signé une convention de partenariat le 23 décembre 2010. Cette convention prévoit notamment de développer l'accompagnement des retraités dans leurs démarches.

Par ailleurs, le rapport⁵ de l'Anah et de la Cnav « Adaptation des logements pour l'autonomie des personnes âgées » réalisé en 2013 identifie trois axes d'amélioration et notamment celui de « mieux sensibiliser, à l'échelle nationale, les personnes âgées, les aidants et les professionnels sur l'importance de la réalisation de travaux d'adaptation du logement »

² Etude Inpes, Prévention des chutes chez la personne âgée, <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/886.pdf>.

³ Muriel Boulmier, L'adaptation de l'habitat au défi de l'évolution démographique : un chantier d'avenir, Rapport remis à Monsieur Benoist Apparu, 2009

⁴ Ogg Jim, Renaut Sylvie, Hillcoat-Nalletamby Sarah, Bonvalet Catherine, 2012, Vivre chez soi - Comparaison franco-britannique des adaptations de l'habitat et du logement, Cahiers de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav)

⁵ Rapport de l'Anah et de la Cnav « Adaptation des logements pour l'autonomie des personnes âgées », 2013.

- **Les personnes retraitées : déni du vieillissement et réticence aux travaux**

Le déni du vieillissement chez les personnes retraitées peut expliquer en partie le faible recours aux aides. Les retraités sont ainsi réticents à engager des travaux du fait du déni de l'avancée en âge, et ce qui l'accompagne, le reflet négatif renvoyé par la société.⁶

En 2014, l'institut Adjuvance a réalisé une enquête sociologique à la demande de l'Anah⁷ sur les seniors et l'adaptation du logement. "Cette étude a permis à l'ANAH de constater que l'appréhension du vieillissement varie selon les générations.

Ainsi :

- Les 56-62 ans se montrent très conscients des problématiques liées au vieillissement – pour les vivre au quotidien à travers leurs parents – et ils semblent souvent prêts à anticiper pour eux-mêmes.
- Les 62-72 ans, qui se sont battus pour une certaine forme de liberté, sont eux dans le déni farouche des difficultés auxquelles ils vont être confrontés avec l'âge.
- Pour les 72 ans et plus, l'acceptation du vieillissement se conjugue à la peur de la perte de l'autonomie et au refus de demander de l'aide.

Au-delà de ce découpage générationnel, l'étude a permis de souligner que l'ensemble des seniors se retrouve sur deux points :

- l'attachement au logement et la conscience que celui-ci peut être une source de danger potentiel,
- une tendance à repousser l'éventualité des travaux jusqu'à ce que les problèmes de santé les rendent nécessaires.

Cette étude complète de manière intéressante un sondage réalisé en 2012 par Opinion Way : 90% des français, dans le cas où leurs capacités physiques commenceraient à se dégrader, préféreraient adapter leur logement pour y vivre en bonne santé et en sécurité contre 9% qui préféreraient intégrer un établissement spécialisé.

Ce que ces deux études montrent c'est bien que au-delà d'une préférence quasi unanime de la population d'adapter son logement plutôt que de le quitter, cette population n'anticipe pas du tout son vieillissement et plus elle vieillit moins elle est réceptive à engager des travaux sauf à être « pied du mur ».

Tout l'enjeu est donc bien celui d'abaisser l'âge du passage à l'acte et passer du curatif au préventif. Pour cela, l'étude menée par l'Institut Adjuvance préconise d'adopter de nouveaux messages sur l'adaptation des logements en valorisant les bénéfices de confort et d'esthétisme résultant des travaux.

⁶ Rapport de l'Anah et de la Cnav « Adaptation des logements pour l'autonomie des personnes âgées », 2013.

⁷ L'ANAH – Etude qualitative & Benchmark Sémiotique, Seniors & adaptation du logement, réalisée par le Cabinet Adjuvance, mars 2015. http://www.anah.fr/fileadmin/anah/Actualites_presse/2015/3-mars/Synthese_etude_pour_la_presse_12_MARS_2015.pdf

La mise en œuvre d'une communication positive afin de lever les freins de résistances des personnes âgées mais également abaisser l'âge d'intervention doit également être complétée par un accompagnement. Luc Broussy dans son rapport « L'adaptation de la société au vieillissement de sa population : France : Année zéro ! » souligne ainsi « qu'il n'est déjà pas facile psychologiquement d'accepter le principe d'une adaptation du logement dont on est propriétaire qui plus est en raison de son âge. Les personnes âgées, lorsqu'elles décident d'entreprendre des travaux d'adaptation dans leur logement, ont donc particulièrement besoin d'être accompagnées et rassurées ».

4. Objectifs et contenu du référentiel

4.1 Objectifs des actions

Objectifs stratégiques :

Ces dernières années, l'intérêt de l'adaptation du domicile, tant en termes de prévention des risques, que des dépenses publiques, apparaît comme une évidence. C'est ainsi, que la Cnav a déployé le dispositif Habitat et Cadre de Vie, en complément des Plans d'actions personnalisés auprès des personnes retraitées, fragilisées. L'objectif du dispositif est de proposer aux personnes dans le cadre de l'évaluation, un repérage des risques du domicile, de les sensibiliser à l'intérêt d'adapter le logement pour « bien vieillir » chez soi et d'apporter un financement au projet.

Pour autant, si les bénéfices attendus sont objectivables : diminution des risques de chutes, amélioration du confort, facilitation des actes de la vie quotidienne, etc., la personne retraitée n'a pas pour autant la même perception de la mise en œuvre d'un dispositif d'amélioration de l'habitat.

Ainsi, bien souvent, sensibiliser la personne à l'intérêt d'un logement adapté, renvoie à l'idée « d'importation de l'hôpital à la maison », « vieillesse » et « dépendance ».

Par ailleurs, le manque de lisibilité sur les financements possibles, de coordination entre les organismes financeurs, peuvent décourager la personne et favoriser l'abandon du projet.

Au-delà du repérage des besoins de la personne retraitée, un accompagnement doit être proposé afin d'apporter des informations et conseils personnalisés pour améliorer l'habitat au quotidien et désamorcer les représentations liées aux aménagements du logement.

- ⇒ Ainsi, la mise en place d'actions collectives habitat vise à proposer aux personnes retraitées, des ateliers pratiques sur l'adaptation du logement pour les inciter à :
- **prévenir l'avenir et,**
 - **repenser leur lieu de vie comme un environnement adapté, confortable, fonctionnel et sécurisant.**

Ces actions doivent permettre aux personnes âgées de préserver leur qualité de vie mais également de maintenir leur lien social.

Objectifs opérationnels:

Afin de concourir à la réalisation de l'objectif stratégique, les actions devront alors permettre de répondre aux objectifs suivants :

Objectifs transversaux :

- Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours de prévention global : la mise en place d'ateliers sur les territoires afin de favoriser la participation et l'implication de la personne retraitée sur les comportements à adopter pour « Bien Vieillir » à domicile.
- Développer et entretenir le lien social : la participation aux ateliers permet aux personnes d'échanger, transmettre et acquérir des savoirs entre pairs, mais aussi développer de nouveaux apprentissages avec les partenaires du Bien Vieillir.

Objectifs spécifiques :

- Apporter des conseils pratiques sur les aménagements du domicile pour « se sentir bien » dans son espace de vie.
 - ⇒ Il s'agit dans un premier temps d'apporter des astuces pour aménager le logement, présenter des accessoires innovants pour se faciliter la vie au quotidien et enfin, informer sur les bonnes pratiques à adopter pour sécuriser son espace de vie et effectuer ses tâches quotidiennes sans risque.
- Mettre en situation et tester le matériel afin d'aider la personne à se projeter et ainsi démontrer, qu' « adaptation » ne rime pas avec « vieillesse » et « dépendance »
 - ⇒ L'objectif est d'anticiper la fragilisation progressive en se posant de manière préventive la question de l'adaptation. Trop souvent c'est la réticence de chacun à se projeter dans la vieillesse qui conduit à rejeter toute adaptation du logement en l'absence de nécessité immédiate.
- Informer et faciliter le parcours des aides publiques :
 - ⇒ Informer les personnes sur les aides publiques pour adapter le logement et ainsi les rendre acteurs dans la recherche et la mobilisation des dispositifs existants.

4.2 Public cible

Toutes les personnes retraitées autonomes, de plus de 55 ans vivant à domicile (y compris foyer-logement, petite unité de vie) et les publics relevant des territoires identifiés fragilisés par l'observatoire.

Les ateliers pourront également être proposés aux personnes bénéficiant d'une évaluation PAP et pour lesquelles le « chargé d'évaluation » a repéré un besoin habitat. La transition vers un atelier collectif permettra à la personne :

- De recevoir des messages de prévention et des conseils sur l'adaptation du logement et ainsi renforcer les messages dispensés par le « chargé d'évaluation » grâce aux interactions avec le groupe et aux intervenants.
- D'avoir l'ensemble des informations nécessaires pour mobiliser les organismes financeurs dans le montage du projet habitat.

4.3 Approche pédagogique

- Tenir un discours positif : ces ateliers sont des moments d'échange et de partage autour d'un professionnel qualifié qui dispensera des informations tout en créant un climat de confiance. Il s'agit donc pour le professionnel d'avoir une posture rassurante en tenant un discours clair, serein sur l'intérêt de l'adaptation du logement.
- Favoriser une démarche participative basée sur l'échange et une démarche positive favorisant la réflexion et l'expression des retraités sur leur propre situation. L'objectif, est de répondre aux questions des participants, tout en mobilisant les connaissances de chacun et le partage d'expériences.
- Déroulé comprenant 4 axes :
 - Réflexion, informations et apports théoriques
 - Temps d'échanges dans le groupe et avec l'intervenant
 - Mise en relation des expériences de vie des participants
 - Apport d'exemples : solutions, astuces, bonnes pratiques
- Utiliser des outils favorisant l'interactivité : de nombreux supports réalisés par les caisses de retraite peuvent être utilisés lors des ateliers de prévention habitat.

○ Outils nationaux développés par les caisses de retraite

- Au sein de l'espace prévention « Bien vivre sa retraite » de son site internet, l'Assurance retraite consacre une rubrique à la thématique de l'adaptation du logement. Celle-ci contient des conseils pratiques pour adapter son logement, des pistes pour identifier les risques de chute ainsi que des informations sur les aides existantes.
- Pour illustrer les conseils donnés, trois vidéos ont été réalisées avec l'aide d'un ergothérapeute sur l'aménagement de la salle de bain, de la pièce à vivre et de la chambre. Dans un style « reportage », l'internaute suit un ergothérapeute au domicile d'un retraité. Après une évaluation de la situation, celui-ci va préconiser des adaptations, avec ou sans travaux. Ces vidéos sont également disponibles sur la page Youtube, toujours dans l'objectif de sensibiliser le plus grand nombre.

- Un quiz est aussi mis à disposition des retraités pour tester leurs connaissances et donner des conseils supplémentaires.
- L'Assurance retraite a également conçu un support de type éventail « 10 questions pour bien vieillir chez soi » distribué lors des événements grand public. Cet outil se veut ludique et donne des conseils simples et souvent peu onéreux pour sécuriser son logement.
- Deux nouvelles brochures réalisées en interrégimes dans le cadre d'une convention signée avec l'Inpes ont été réalisées. Deux tranches d'âge sont ciblées : les jeunes et nouveaux retraités autonomes et en bonne santé et les retraités de plus 75 ans. Dans la première brochure, le possible aménagement du logement est évoqué et le lecteur est invité à tenir compte de son vieillissement au moment où il envisage des travaux à son domicile ou bien lors d'un déménagement. La seconde brochure reprend des conseils sur des aménagements et sur la domotique, qui peuvent rendre le logement plus facile à vivre et éviter des accidents.

- **Outils réalisés par l'INPES**

D'autres acteurs impliqués ont également élaboré des supports d'information. Il existe notamment un guide édité par l'Inpes, intitulé « Comment aménager sa maison pour éviter les chutes? »⁸ disponible sur leur site internet.

- **Outils réalisés par l'ANAH**

L'Anah a également publié un guide pratique sur l'adaptation des logements « Mon chez moi avance avec moi »⁹. L'Anah propose ce guide pratique pour aider les seniors à aménager leur logement le plus tôt possible. Avec le parti pris de donner envie d'avoir ce projet, et d'y être aidé le guide « chez moi avance avec moi » présente de manière simple et illustrée pièce par pièce (entrée, salle à manger, salon, cuisine, espaces de circulation, chambre, salle d'eau, espaces extérieurs et en fonction des besoins) les travaux que l'on peut effectuer en fonction de ses besoins. Il a été conçu avec les conseils d'ergothérapeutes. Des fiches sur le coût des travaux sont systématiquement proposées afin de donner à tous les particuliers des conseils fiables et neutres. Ce guide rappelle aussi que sous certaines conditions, une aide financière et un accompagnement par l'Anah sont possibles.

- **Outils créés par les caisses régionales**

Créé par le PRIF (Prévention retraite Île-de-France, groupement de prévention de l'Assurance retraite, la MSA et le RSI), en partenariat avec Agevillage, le site jamenagemonlogement.fr donne des conseils de professionnels pour adapter son logement à ses besoins avec l'avancée en âge. Ce site internet est entièrement dédié à l'aménagement de son logement, à destination des seniors. Ludique et interactif, il permet

⁸ <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/532.pdf>

⁹ http://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_guides_pratiques/mon-chez-moi-avance-avec-moi.pdf?bcsi_scan_dcff0b07d4e64838=0&bcsi_scan_filename=mon-chez-moi-avance-avec-moi.pdf

de découvrir à travers une visite virtuelle les bonnes astuces pour un logement sûr et confortable. Une navigation pièce par pièce au sein d'une maison virtuelle permet de visualiser en un clic les bons réflexes à adopter, avec des conseils pratiques : points de vigilance, aides financières, aides au diagnostic, contacts utiles, etc. Le site jamenagementonlogement.fr apporte des informations concrètes et pratiques en matière d'aménagement pour les seniors. Des solutions simples et peu coûteuses peuvent permettre de vivre dans un environnement plus confortable.

4.4 Forme et contenu

- **Forme de l'atelier**

- Minimum attendu : cycle d'une durée de 3 mois maximum à raison de 3 à 5 séances de 2H à 2H30.
- Le groupe sera constitué de 15 personnes maximum afin de faciliter les échanges des participants.

- **Contenu de l'atelier:**

La présentation du contenu de l'atelier est décrite ci-dessous en 5 séances mais l'atelier peut également être réalisé en 3 ou 4 séances.

Ainsi, la conférence/réunion d'information peut être optionnelle selon les contraintes et besoins du territoire. L'atelier sera alors délivré en 4 séances.

La séance sur les représentations et perceptions du groupe peut être également dispersée comme introduction systématique aux séances vie quotidienne dans son logement, aides techniques et habitat durable. L'atelier sera alors en 3 séances.

- **Séance 0 : Conférence/réunion d'information**

Destinée à un large public, elle se présente comme une conférence interactive permettant de :

- Sensibiliser les retraités à l'importance de l'aménagement du domicile ;
- Présenter les thématiques développées au cours de l'atelier ;
- Présenter les organisateurs ainsi que le parcours prévention habitat.

- **Séance 1 : Représentations et perceptions du groupe**

Cette première séance en atelier permet de :

- recueillir les attentes des participants vis à vis de l'atelier par oral et via un questionnaire initial ;
- Mesurer la prise de conscience de l'aménagement du logement chez les participants,
- Identifier les « obstacles » d'un logement qui peuvent être facilement évités en aménageant légèrement son habitat.

Cette séance a pour objectif de prendre connaissance des représentations du groupe par rapport à l'adaptation du logement.

- **Séance 2 : Vie quotidienne dans son logement**

Cette deuxième séance en atelier permet de :

- Appréhender les gestes et postures à adopter dans la vie quotidienne à domicile ;
- Aborder chaque situation de la vie quotidienne, du lever du lit au réveil la nuit, en passant par les tâches ménagères.

- **Séance 3 : Aides techniques**

Cette troisième séance en atelier permet de :

- Présenter une sélection d'aides techniques ;
- Mettre en pratique en donnant la possibilité aux participants de les tester.

- **Séance 4 : Habitat durable**

Cette quatrième séance en atelier permet de :

- Sensibiliser les retraités aux relations entre habitat et santé et les moyens d'agir ;
- Présenter les caractéristiques d'un logement « sain » et bien entretenu ;
- Sensibiliser aux économies d'énergie.

- **Séance 5 : L'aménagement du logement et les financements existants**

Cette dernière séance en atelier permet de :

- Comprendre comment réaliser un projet et se faire accompagner par des professionnels ;
- Connaître les aménagements possibles pièce par pièce ;
- Identifier les professionnels nationaux et de proximité en mesure de les conseiller ;
- Connaître les aides financières existantes ;
- Evaluer la satisfaction des participants via un questionnaire final.

4.5 Formation des animateurs

Il convient de s'assurer de la qualification de l'animateur pour intervenir sur le thème de l'habitat auprès d'un public âgé.

- **Formations requises**

Sur le champ de la prévention, l'ergothérapeute est formé à « l'éducation pour la santé impliquant des connaissances techniques, d'entretien, de modification des habitudes de vie et d'accompagnement au changement »¹⁰.

Ainsi, l'animation des séances 1 à 3 doit être réalisée par un ergothérapeute compte-tenu des bénéfices suivants :

¹⁰ Arrêté du 5/07/2010, référentiel métier ergothérapeute.

- Détection des situations potentielles à risque immédiat ou ultérieur : l'ergothérapeute est à même de détecter dans les signes montrés ou dans le discours ce qui constitue ou constituera un danger ou une entrave à l'autonomie de la personne.
- Prise de conscience des personnes quant aux notions de risques et de difficultés par des mises en situation contrôlées.
- Proposition d'interventions et conseils sur différents niveaux permettant une approche douce et "acceptable" : modifier ses habitudes de vie, propositions de compensation gestuelles, choix d'aides techniques ciblées, intervention sur le bâti, proposition d'accompagnement...
- Hiérarchisation des priorités et des préconisations permettant de compenser progressivement les impacts du vieillissement sur le quotidien.

Séances 0-4-5 :

L'animateur devra avoir la connaissance des enjeux de la performance énergétique et des règles d'accessibilité, de la mise en sécurité du domicile, de l'ensemble des dispositifs existants pour informer et conseiller la personne retraitée dans un projet habitat. L'animateur pourra être « conseiller habitat » ou « accompagnateur social » missionné par un opérateur habitat conventionné avec la caisse de retraite.

Par ailleurs, dans le cadre de l'animation du groupe, l'animateur devra posséder les compétences suivantes :

- Posséder des aptitudes à animer des groupes (pratiques pédagogiques, mises en situation)
- Avoir une connaissance de la spécificité du public senior
- Etre en capacité de recueillir les éléments permettant de réaliser une évaluation de l'action

4.6 Evaluation

Recommandation au niveau de la méthode:

Evaluation quantitative via un questionnaire en deux temps, au début de l'atelier et à la fin de l'atelier

Dimension à évaluer dans le questionnaire:

- Données socio-démographiques ;
- Compréhension et intégration des comportements favorables à adopter : gestes et postures pour les activités quotidiennes, mise en sécurité du logement ;
- Compréhension des dispositifs existants pour adapter son logement ;
- Qualité des échanges avec les professionnels.

4.7 Recommandations post-ateliers

Remettre les guides de recommandations à la fin des ateliers :

- Selon l'âge des participants : « Vieillir... et alors ? », guide en faveur des jeunes retraités qui apportent des conseils pour bien vieillir et préserver son autonomie ou « Bien vivre son âge », guide destiné aux personnes installées dans la retraite et qui avec l'âge, vivent de nouvelles situations, auxquelles il est nécessaire de s'adapter.
- « Mon chez moi avance avec moi » : guide réalisé par l'Anah qui présente les travaux et les aides pour faire évoluer son habitat.

QUESTIONNAIRE ATELIER HABITAT T0

INFORMATION SPECIFIQUES

Etes-vous :

- Locataire Propriétaire de votre logement

Habitez-vous :

- Une maison Un appartement

Aujourd'hui votre logement vous semble-t-il adapté à votre vie et vos besoins :

- Accessibilité Oui Non
Consommation d'énergie Oui Non
Confort Oui Non

Pouvez-vous rester dans votre logement actuel ?

- Oui, toujours Oui, encore quelques années Non, j'ai le projet de déménager

Avez-vous des projets de travaux ou d'aménagement dans votre habitation ?

- Oui Non

Si oui, de quelle nature ? (plusieurs choix possibles)

- Electricité Cuisine Fenêtres, volets Marches ou escaliers
 Chauffage Salle de bain Sols, Rangements
 Eclairage Chambre(s)

Autres :

Si oui, avez-vous fait appel à un expert ou un professionnel pour vous accompagner dans ce projet ?

- Oui Non, ce n'est pas utile Non, c'est trop coûteux
 Non, je ne sais pas à qui m'adresser Non, mais je souhaite le faire

Quelles sont vos attentes en vous inscrivant à cet atelier ?

- Acquérir des connaissances pour mieux aménager mon logement (aménagements, équipements, spécialistes, aides financières...)
 Sortir davantage à l'extérieur
 Autre, préciser :
 Reprendre confiance en moi
 Faire le point sur mon habitat
 Rencontrer de nouvelles personnes

QUESTIONNAIRE ATELIER HABITAT T1

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Avez-vous participé à toutes les séances de cet atelier ?

- Oui Non

Si non, pourquoi.....

Cet atelier a-t-il répondu à vos attentes ?

- Tout à fait Assez Peu Pas du tout

Qu'avez-vous le plus apprécié ? (2 choix maximum)

- La convivialité
 Les conseils et les informations délivrés
 Pouvoir mettre en pratique ce que j'ai appris

Autre, précisez :

Dans quel(s) domaine(s) pensez-vous qu'il vous a apporté le plus de bénéfice (2 choix maximum) ?

- Acquérir des connaissances pour mieux aménager mon logement (aménagement, équipements, spécialistes, aides financières, ...)
 Sortir davantage à l'extérieur
 Reprendre confiance en moi
 Faire le point sur mon habitat
 Rencontrer de nouvelles personnes

Autres, précisez :

Conseilleriez-vous cet atelier à votre entourage ?

- Oui
 Non, pourquoi.....

A l'issue de cet atelier, avez-vous des projets de travaux ou d'aménagements dans votre habitation ?

- Oui Non

Si oui, de quelle nature ? (Plusieurs choix possibles)

- Electricité Cuisine Fenêtres, volets Marches ou escaliers
 Chauffage Salle de bain Sols
 Eclairage Chambre(s) Rangements

Autre, précisez :

Si oui, souhaitez-vous faire appel à un expert ou un professionnel pour vous accompagner dans ce projet ?

- Oui Non, l'atelier m'a donné les conseils nécessaires Non, je ne le souhaite pas

A l'issue de cet atelier, souhaitez-vous participer à un autre atelier ? (plusieurs réponses possibles):

- Bien vivre sa retraite/Atelier du bien vieillir Mémoire Nutrition
 Equilibre/prévention des chutes Activité physique adaptée
 Bienvenue à la retraite

Autre, préciser :

Avez-vous des remarques / suggestions ?.....

QUESTIONNAIRE ATELIER HABITAT T2

INFORMATIONS SPECIFIQUES

– Avez-vous commencé des travaux ou des aménagements dans votre habitation ?

- Oui Non

– Si oui, de quelle nature ? (Plusieurs choix possibles)

- | | | | |
|--------------------------------------|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Electricité | <input type="checkbox"/> Cuisine | <input type="checkbox"/> Fenêtres, volets | <input type="checkbox"/> Marches ou escaliers |
| <input type="checkbox"/> Chauffage | <input type="checkbox"/> Salle de bain | <input type="checkbox"/> Sols | |
| <input type="checkbox"/> Eclairage | <input type="checkbox"/> Chambre(s) | <input type="checkbox"/> Rangements | |

– Autre, précisez :

– Si oui, avez-vous fait appel à un expert ou un professionnel pour vous accompagner dans ce projet ?

- | | | |
|------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non, l'atelier m'a donné les conseils nécessaires | <input type="checkbox"/> Non, je ne le souhaite pas |
|------------------------------|--|---|

ANNEXE 1 – PRINCIPAUX SIGLES

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

CAMIEG : Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières

CANSSM : Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

COG : Convention d'Objectifs et de Gestion

INPES : Institut National pour la Prévention et l'Education à la Santé

MSA : Mutualité Sociale Agricole

NIR : Numéro d'Inscription au Répertoire

PRIF : Prévention Retraite Ile-de-France

RSI : Régime Social des Indépendants

Remerciements

- Groupe du Comité de projet COG « Développement des actions collectives » et auteurs
- Experts et relecteurs :
 - Mme Muriel BOULMIER, Ciliopée Habitat

« J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du référentiel habitat que vous avez élaboré. Vous y avez abordé le défi de l'adaptation du logement et sa place dans une politique large de prévention au bénéfice des personnes qui avancent en âge. Je suis persuadée que ce référentiel sera un outil excessivement pertinent. »